



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 30 MAI 2024**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Secrétaire : Gilbert COUTURIER**  
**Date de convocation : 17 mai 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 29**  
**Nombre de procuration : 16**

**Extrait n°CC-05-2024-111**

**Objet : Modification de l'objet de la Commission des finances pour la prise en compte des propositions de mise à la réforme des biens mobiliers.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Maurice BONTÉ, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE, Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN.

**En cours de séance : Félix ISMAIN**

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia PALMONT, Thierry MARÉCHAL à George GÉLIE, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Joël Christine LINORD, Georgette RANGOLY à Claude Rémy HARNAIS, Belfort BIROTA à Robert DULYMOIS, Fabienne LABRANCHE-GROUGI à Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN à Jean-Hugues MONPHILE, Violaine DIAZ à Sarah ANGAMA, Patrick BONIFACE à Josette MASSOLIN, Christian RAPHA à Jonathan TABAR, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Annick CHARLEC à Patricia Marie GUION-FIRMIN.

**En cours de séance : Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN.**

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELLOT, Pamela PATRON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** les articles L2121-22, L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 6 aout 2020 n° CC-08-2020-109 portant « Création et composition des Commissions thématiques de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique » ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), dispose de matériel et de mobiliers qui sont devenus obsolètes ou inadaptés à son fonctionnement et qu'elle ne peut plus conserver. En conséquence, il convient de procéder à la mise à la réforme de biens ;

**Considérant** que la mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou de mise hors service ;

**Considérant** que la réforme peut résulter de la volonté de l'EPCI (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un événement externe (incendie, dégradation, vol) ;

**Considérant** que c'est le comptable public qui procède à la comptabilisation de cette opération, cependant, aucune Commission ne dispose de la prérogative d'émettre un avis dans ce domaine. Aussi, il paraît judicieux que cette prérogative relève de la commission des Finances à laquelle sera conviée le comptable public ;

**Considérant** qu'il est proposé de modifier l'objet de la commission des finances comme suit :

OBJET INITIAL	OBJET PROPOSÉ
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entériner les décisions financières avant chaque vote des documents budgétaires,</li> <li>- Valider l'opportunité financière de l'engagement de CAP Nord Martinique,</li> <li>- Valider l'opportunité et les montants des subventions attribuées aux associations, aux Communes, aux tiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entériner les décisions financières avant chaque vote des documents budgétaires,</li> <li>- Valider l'opportunité financière de l'engagement de CAP Nord Martinique,</li> <li>- Valider l'opportunité et les montants des subventions attribuées aux associations, aux Communes, aux tiers,</li> <li>- <b>Proposer la mise à la réforme des biens mobiliers et le cas échéant leur cession ou destruction.</b></li> </ul>

Après en avoir délibéré

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'approuver** la modification de l'objet de la Commission des finances tel que proposée supra afin de lui permettre de proposer la mise à la réforme des biens mobiliers et le cas échéant leur cession ou destruction.

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 45

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 05 juillet 2024

Le Président



Bruno-Nestor AZÉROT